



Programme d'appui aux primo-exportateurs

Ce nouveau programme lancé en 2017 vise l'accompagnement technique et financier des primo-exportateurs sur une période de trois années. Ce programme cible 50 entreprises au titre de l'année 2017 et 50 au titre de l'année 2018.

Conditions d'éligibilité :

- Ayant au minimum deux années d'activité au moment du dépôt de la demande
- Ayant un chiffre d'affaires moyen à l'export ne dépassent cinq (5) millions de dirhams sur les trois dernières années
- Inscrites au registre de commerce (agrément pour les coopératives)
- Ayant une situation régulière vis-à-vis du de l'administration fiscale et de la CNSS
- Etre en situation régulière pour les entreprises ayant bénéficiées des CCE au titre des éditions 2013 et 2014 Le soutien financier est plafonné à 3 millions de dirhams par entreprise sur la période des trois ans (à raison de un million de dirham par an).

Dans le cadre de ce programme, l'Etat prend en charge :

- La totalité des frais de diagnostic et d'élaboration de ce plan à raison de 40.000 dirhams TTC par entreprise situées dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra / Casablanca-Settat / Tanger-Tétouan-Al Hoceima / Fès-Meknès / Marrakech-Safi / Béni Mellal-Khénifra. Ce montant passe à 50.000 dirhams TTC lorsqu'il s'agit des régions de l'Oriental, du Dräa-Tafilalet / Souss-Massa/ Guelmim-Oued Noun / Laayoune-Sakia El Hamra / Dakhla-Oued Dahab.
- Les frais relatifs à la formation export plafonnés à 10.000 dirhams par module de 2 jours à hauteur de 5 modules par entreprise.
- Les frais de coaching et de suivi de la mise en œuvre du plan de développement à l'export assuré par le consultant à l'export à hauteur de 40.000 dirhams TTC par entreprise située dans les régions Rabat-Salé-Kénitra / Casablanca-Settat / Tanger-Tétouan-Al Hoceima / Fès-Meknès / Marrakech-Safi / Béni Mellal-Khénifra. Ce montant passe à 50.000 dirhams TTC lorsqu'il s'agit des régions de l'Oriental, du Dräa-Tafilalet / Souss-Massa / Guelmim-Oued Noun / Laayoune-Sakia El Hamra / Dakhla-Oued Dahab.

-80% des frais liés aux actions de prospection, de commercialisation et d'accès aux marchés inscrites dans le plan d'action de l'entreprise, à condition qu'elles ne soient pas déjà financées par un autre programme d'un établissement public.

Les actions finançables sont notamment :

Actions de prospection:

- Missions de prospection dans les marchés cibles
- Participation aux foires et salons non couverts par d'autres établissements publics
- Participation aux missions B2B spécifiques non couverts par d'autres établissements publics
- Etudes de marché détaillées dans les marchés cibles
- Actions commerciales:
 - Soutien à la prise en charge des frais de relais commerciaux dans les marchés cibles
 - Action de communication et de publicité sur les marchés cibles
 - Référencement dans les chaînes de distribution
 - Acquisition ou abonnement à des bases de données commerciales
 - Abonnement aux Virtual Market Places (VMP) pour le développement des exportations en E-commerce
- Frais liés à la conception ou à l'adaptation du packaging et emballages
- Actions liées à l'accès aux marchés:
 - Prise en charge des frais d'assurance-crédit commercial à l'export
 - Frais de certification pour accéder aux marchés cibles pour les produits nécessitant une certification

Chargée de programme

Kawtar MGOUNI

+212 6 68 81 75 71

mgouni@mce.gov.ma

Chargée de programme

Ahlam ELBASRI

+212 6 68 81 96 61

elbassri@mce.gov.ma

Chargée de programme

Kawtar HOUSTI

+212 6 68 81 94 65

housti@mce.gov.ma

A propos de: Secrétariat d'Etat chargé du commerce extérieur

Le Secrétariat d'Etat chargé du Commerce Extérieur a mis en place différents programmes d'appui au profit des entreprises exportatrices et potentiellement exportatrices pour leur permettre de se développer à l'international. Il s'agit du:

- programme d'appui aux consortiums d'exportation,
- contrats de croissance à l'export et
- programme primo-exportateurs.